

Communiqué

Covid-19

L'administration communale déploie le plan de continuité

Au vu de la propagation du Covid-19 et afin de préserver au mieux la santé de ses collaboratrices et collaborateurs tout en assurant les services nécessaires à la population, la Ville de Lausanne déploie son plan de continuité concernant l'administration. Ce dernier implique des fermetures de lieux ou des restrictions d'accès pour le public.

La Municipalité a mandaté l'Etat-major DIAM (Directives d'Intervention en cas d'Accident Majeur) afin de déployer le plan de continuité de la Ville. Depuis ce mardi matin, ce dernier est entièrement entré en fonction.

Ce plan permet à la Ville de pouvoir assurer, sur la durée, les prestations de l'administration et de pouvoir ainsi répondre aux besoins des Lausannoises et des Lausannois. Ainsi, chaque direction a concentré ses effectifs, mettant en place un plan de remplacements et favorisant au maximum le travail à domicile.

Cette mesure, couplée aux directives du Conseil d'Etat, implique la fermeture de services à la population. La Ville de Lausanne met tout en œuvre pour que les désagréments qui en découlent soient le plus supportable pour les citoyens et les remercie de leur compréhension. A noter plus particulièrement que les centres de vie enfantine, unités d'accueil pour écolier et APEMS accueilleront exclusivement les enfants en cas de besoin de conciliation professionnelle dans les domaines prioritaires selon les directives cantonales et fédérales.

Par ailleurs, afin d'assurer la protection des plus démunis, la Ville de Lausanne ouvre un abri de 50 places supplémentaires au Gymnase du Bugnon, permettant aux personnes en situation de précarité de pouvoir trouver un refuge dans des conditions aux normes des nouvelles réglementations édictées par l'OFSP.

La Municipalité tient ici à souligner l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui, en ces temps exceptionnels, répondent présents pour assurer les prestations essentielles à la population. L'ensemble de la Municipalité remercie aussi les Lausannoises et les Lausannois pour leur attitude et leur compréhension face à cette situation sans précédent.

La Municipalité de Lausanne

Liste des fermetures administratives : <https://www.lausanne.ch/hors-arbo/covid-19-fermetures.html>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 00

Lausanne, le 17 mars 2020